****

**Procès-verbal**

**Réunion du conseil d’administration**

10 octobre 2014

Présences : Mathieu Simard, Louis Jacques, Simon-Nicolas Grandmaître, Alexandra Vienneau, Jérôme Simon, Samuel Poulin, Léa Papineau Robichaud, Véronique Laverdure

1- Ouverture

Samuel propose l’ouverture de la réunion. Alexandra appuie. Acceptée à l’unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ajout d’un point Parole à Ghassen Athmni

Ajout d’un point Approbation état de la situation financière du 30 avril 2014

Louis propose l’adoption de l’ordre du jour avec les modifications. Véronique appuie. Adoptées à l’unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre

Léa propose l’ajout d’un astérisque à la suite de la proposition au point 5, afin d’indiquer que la proposition a été invalidée. Louis appuie. Adopté à l’unanimité.

Louis propose l’adoption du procès-verbal du 25 septembre tel que modifié. Alexandra appuie. Adopté à l’unanimité.

Louis souligne que Marie-Claude Charron, ancienne chef de pupitre Web, a assuré l’intérim du poste de chef de pupitre Web bénévolement. Le conseil d’administration lui en est très reconnaissant.

4- Rapport de la rédaction en chef

Aucun membre de la rédaction en chef n’est présent à la réunion.

Samuel, secrétaire de rédaction, souligne que les textes sont rentrés très tard, en particulier pour la section Arts.

5- Rapport de la direction générale

* Le centre d’engagement communautaire et mondial nous ajoutera sur leur site. On aura donc 10 placements bénévoles sur ce site. C’est une autre manière de recruter des bénévoles. Cet organisme donne des attestations de bénévolat.
* La chef de pupitre Web a été renvoyée.
* On veut acheter un nouveau Mac pour la directrice de production et acheter Adobe Creative Cloud. Ce logiciel permettrait à plusieurs personnes de travailler simultanément sur le même journal.
* Nous avons embauché deux livreurs.

Samuel se demande si un employé peut s’enregistrer sur le site du centre d’engagement communautaire et mondial s’il considère faire du temps bénévole hors de ses fonctions. La direction n’a pas de problème avec ça, mais il faudrait vérifier avec le centre.

Samuel propose l’adoption du rapport de la direction générale. Alexandra appuie. Adopté à l’unanimité.

6- Approbation état de la situation financière du 30 avril 2014

Jérôme présente l’état des résultats et de l’évolution de l’actif net ainsi que l’état de la situation financière préparés par Marcil Lavallée.

Véronique retire son vote pour éviter le conflit d’intérêt.

Louis propose d’affirmer que le CA a pris connaissance de l’état des résultats et de l’évolution de l’actif net ainsi que l’état de la situation financière du 30 avril 2014. Mathieu appuie. Accepté à majorité.

6- Achat d'un nouvel ordinateur et de nouveaux logiciels

La direction générale aimerait acheter un nouveau Mac au coût de 2767,37$ pour la directrice de production. L’objectif c’est d’avoir un ordi plus rapide pour la directrice de production.

L’ancien ordinateur de la directrice de production ira au directeur artistique et l’ancien ordinateur du directeur artistique ira aux corédacteurs en chef. Ainsi tout le monde aurait un ordinateur plus performant que son ancien ordinateur.

On dépasse notre ligne budgétaire Fourniture ordinateurs, qui est rendu à 1800$ vu l’achat d’une imprimante plus tôt dans l’année, mais on croit que ce serait un bon investissement.

Pour le Adobe Cloud, c’est 150$ par mois pour trois licences. Ceci irait dans la ligne budgétaire de Fourniture photo/vidéo/web.

Louis propose l’approbation du CA pour l’achat d’un ordinateur au coût de 2767,37$ (plus les taxes et autres frais qui pourraient s’y ajouter). Véronique appuie. Accepté à l’unanimité.

Louis propose l’approbation du CA pour l’abonnement à Adobe Creative Cloud pour un maximum de 1800$ (taxes applicables) pour 1 an. Alexandra appuie. Accepté à l’unanimité.

7- Temps de parole à Ghassen Athmni

Louis propose qu’on donne un temps de parole de 10 minutes à Ghassen Athmni. Véronique appuie. Accepté à l’unanimité.

Voir en annexe pour l’intégralité du discours de Ghassen Athmni.

7- Rapport de l'ombudsman

Louis propose un huis clos. Mathieu appuie. Accepté à l’unanimité.

Suite au huis clos, il a été décidé d’adopter la première recommandation de l’ombudsman qui propose une révision de la politique d’embauche. Le comité d’embauche se chargera de cette révision. De plus, il a été décidé de demander un rapport un peu plus détaillés sur certains aspects à l’ombudsman, afin que le CA se prononce sur les autres recommandations.

8- Comités - Échéances et mandats

Il y a déjà du travail qui est fait. Louis propose de passer ce point pour ce soir. Léa appuie. Accepté à l’unanimité.

9- Varia

Aucun

10- Levée de la réunion

Louis propose la levée de la réunion. Véronique appuie. Adoptée à l’unanimité.

ANNEXE : Temps de parole à Ghassen Athmni

Tout d’abord, je voudrais commencer par remercier le CA de m’accorder du temps de parole, afin que je puisse faire parvenir ma demande.

Ensuite je voudrais également remercier le président et l’ombudsman pour leur temps et leur communication lors des semaines précédentes.

Je suis à la fois ravi d’être parmi vous et dans le regret que ce soit pour demander une réhabilitation.

Je m’adresse à vous parce que vous êtes l’instance souveraine de La Rotonde à cet instant précis.

Vu que beaucoup de choses ont été dites à ce sujet et que ces dires ont été interprétés de moult façons, je voudrais d’abord dire ce pourquoi je ne suis pas ici ce soir, pour écarter certaines craintes que vous êtes jusqu’ici en droit d’avoir vue la complexité de la situation : Je ne suis pas ici pour incriminer qui que ce soit, ou m’attaquer à une personne ou à une autre, je ne citerais pas de nom parce que ma requête s’adresse à l’institution en sa totalité, je ne pense pas qu’il faille accuser qui que ce soit. Je ne suis pas ici pour faire un procès d’intention a qui que ce soit et la responsabilité d’un tel ou d’un tel ne m’intéresse pas. Je ne suis pas ici pour demander qu’on m’accorde le poste de chef web, même dans l’éventualité ou le CA juge que le processus d’embauche que j’ai subi en aout dernier et contre lequel j’émets mes réserves  a été irrégulier.

Suite au processus d’embauche La Rotonde m’a fait savoir qu’on ne m’avait pas choisi pour une raison qui s’est avérée erronée selon le rapport de l’ombudsman et le récit de tous les acteurs auxquels j’ai parlé. J’ai demandé qu’on clarifie la chose, et on m’a répondu avec une deuxième raison tout aussi erronée toujours selon le rapport de l’ombudsman et lesdits acteurs.
Au cours d’une rencontre avec l’ombudsman et le président nous avons déterminé que ces raisons étaient erronées et que La Rotonde s’excuserait pour les avoir evoquées.

Sauf que La Rotonde n’a toujours pas formellement répondu à la question. Le rapport de l’ombudsman et les discussions que j’ai eu avec les différents acteurs ont révélé que la vraie raison était que le risque de problème de communication a été jugé trop grand pour m’embaucher et que cette même raison a été bâtie sur des épisodes de l’année de publication précédente lors de la quelle j’étais rédacteur en chef, ainsi que sur des impressions, des malentendus, des paroles sorties de leur contexte et malheureusement aussi des choses qui ne se sont jamais passés. Toutes ces choses ont été échangées par des personnes faisant partie de La Rotonde avant l’entrevue de l’aveu de tous les acteurs auquel j’ai parlé.

J’estime donc en premier lieu que la décision a été basée sur des éléments extérieurs a l’Entrevue mais aussi et surtout des éléments qui n’ont jamais été investigués et vérifiés par qui que ce soit. Si ces choses s’étaient passés comme on les a décrites et qu’on les avait investigués j’aurai eu des sanctions et la raison invoqué serait pleine de sens.

Deuxièmement, Je pense que baser une décision sur des choses qu’on raconte, qui n’ont pas été vérifiées et qui n’ont même jamais été communiqués au principal intéressé, n’est pas un bon processus pour déterminer la capacité d’un candidat à bien communiquer. Pour faire simple, on a pas communiqué avec moi puis on a déterminé que je ne pouvais pas communiquer. La raison telle qu’invoquée ne se base sur aucun fait établi, mais seulement sur des dires.

Pour en venir au concret, à ce qui passé dans la réalité, prise sous cet angle la raison sonne comme une condamnation de mon année en tant que rédacteur en chef, au cours de laquelle j’aurais été dictateur, fermé à la communication, négatif etc. Or malheureusement ceci est diamétralement opposé à ce qui s’est passé dans la réalité. Je vous apprends d’abord que lors de l’année dernière il n’y a eu aucune plainte, aucun départ à cause de problèmes relationnels, aucun congédiement et aucune sanction contre un employé. Lors des évaluations anonymes faites par les employés de mon travail les résultats ont été très bons et je vous invite à le vérifier dans les archives ou auprès des anciens membres du CA.

D’ailleurs une lettre signée par jusqu’ici douze membres de l’équipe de l’an dernier, et d’autres signatures s’ajouteront peut-être bientôt, a été adressée aujourd’hui au CA et à l’ombudsman pour valider mes propos. Je n’ai pas hésité à communiquer avec mes collègues ni à les encourager tout au long de l’année. J’avais des rapports amicaux avec certains et cordiaux avec d’autres.

Cette décision sonne donc comme une condamnation de mon année comme rédacteur en chef, elle me communique que je suis une source de problème pour La Rotonde. Or encore une fois, c’est opposé à la réalité, je considère plutôt, en toute humilité, que j’ai été vecteur de solutions et de changements positifs.

Avec mon arrivée à La Rotonde j’ai essayé de tout donner pour apporter à l’institution. Au point de vu du journal nous avons fait du travail respectable qui a été repris par d’autre medias sur plusieurs sujets et introduit plusieurs nouveautés autant au point de vue de la forme que du contenu. Nous n’avons économisé aucun effort. Il m’arrivait personnellement de passer 60 à 70 heures par semaine aux locaux. Nous avons également donné un nouveau site web à La Rotonde, une étape a la quelle j’ai participé pleinement.

Aussi dès la plateforme présentée conjointement avec Léa Robichaud quand nous avions appliqué pour le poste, nous avions relevés des nécessités et suggérer des solutions qui sont appliqués en ce moment même, comme économiser sur les coûts de publication, ajouter des postes, en particulier celui de vidéaste, et disposer de nouveaux présentoirs à des endroits stratégiques.

J’ai tenu à défendre de meilleurs conditions salariales et l’égalité des taux horaires entre la rédaction en chef et le reste des employés. Je me suis également engagé sur mon temps libre dans le comité des politiques du CA pour essayer d’apporter des solutions aux problèmes procéduraux.

J’ai fait mon maximum pour demander que le strict nécessaire en termes de dépenses, et ce en ce qui concerne la publication et la main d’œuvre, ce qui a joué un rôle dans le fait qu’on ait eu un bon surplus à la fin de l’année.

Pour toutes ces raisons, le motif invoqué me parait faire défaut, ne pas rendre compte de ce qui s’est réellement passé lors de mon passage en tant que rédacteur en chef et ne se baser sur rien de ferme. J’estime simplement qu’il s’agit d’une erreur d’appréciation de la part de La Rotonde.

Je demande donc au Conseil d’administration d’avoir l’amabilité de reconnaitre que la décision s’est basée sur des motifs peu évidents, qui n’ont pas été investigués, ni précisés. Je ne demande pas d’excuses ou de dédommagement mais une reconnaissance et une réhabilitation.

Une telle reconnaissance, ne condamnera pas les personnes impliqués dans la prise de décision et ne sera pas synonyme de procès d’intention, mais elle sera simplement la reconnaissance d’une erreur d’appréciation.

Merci pour votre temps et votre écoute, je vous souhaite une excellente soirée.